

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013  
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05  
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30  
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45  
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00  
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20  
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30  
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan  
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick  
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude  
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas  
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention pour la mise en œuvre de collectes sélectives des textiles usagés par apport volontaire sur les centres de recyclage communautaires - Autorisation - Décision**

MMonsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

### **Le rapport de présentation**

Le domaine public de la Communauté urbaine de Bordeaux peut faire l'objet d'occupations privatives, qui lorsqu'il y a emprise au sol, relèvent d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) portant redevance.

Dans le cadre de sa compétence de collecte et traitement des déchets, la Communauté urbaine de Bordeaux soutient la mise en place d'une filière de recyclage des textiles usagés à l'échelle communautaire. Les collecteurs textiles ont, conformément à la délibération du 13 février 2009 et avec l'accord préalable des communes concernées, la possibilité de mettre en place des bornes d'apport volontaire sur le domaine public.

Au titre de la mise en place d'un programme local de prévention des déchets (PLPD) qui vise la réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant sur les 5 prochaines années (Grenelle 1 de l'environnement), la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite développer le réemploi des textiles (action n°9 du PLPD) en implantant notamment des conteneurs textiles sur les centres de recyclage.

### **Contexte**

Le diagnostic du territoire, élaboré dans le cadre de la mise en place du PLPD, a mis en évidence un fort potentiel d'évitement de déchets lié au développement des bornes textiles sur le territoire communautaire. L'enjeu est de capter une grande partie des quelques 6000 tonnes de textiles jetés tous les ans en les réorientant vers les circuits du réemploi. Le gisement potentiel de détournement est ainsi estimé à 3217 tonnes/an.

En outre, pour une collecte optimale, l'eco-organisme Eco TLC préconise la mise en place d'un collecteur pour 2000 habitants. Avec à ce jour 253 collecteurs implantés sur le territoire communautaire, il faudrait implanter plus de 100 collecteurs supplémentaires pour atteindre notre objectif de collecte optimale.

Ainsi, donner la possibilité aux collecteurs de s'implanter dans les centres de recyclage communautaires permettrait d'aller vers l'atteinte de nos objectifs de densification du maillage des collecteurs de textiles. Cela permettrait en outre d'améliorer le tri du tout venant décharge et incinérable en centre de recyclage.

### **Redevance**

En application de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire donne lieu au paiement d'une redevance qui représente la contrepartie d'avantages spéciaux consentis à l'occupant.

Compte tenu du fait que l'activité des collecteurs de textiles concourt à la satisfaction d'un intérêt général, le montant de la redevance est fixé au montant annuel symbolique de **15 euros net** par borne et par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 46 relatif aux déchets,  
Vu l'article L 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération n° 2012/0730 du 26 octobre 2012 portant validation du Programme local de prévention des déchets,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

Que la mise en œuvre de la collecte sélective des textiles sur les centres de recyclage communautaires entre pleinement dans les objectifs de réduction des déchets du Programme local de prévention des déchets au titre de son action n°9.

Que cette mise en œuvre permet par ailleurs de concourir à l'amélioration du tri du tout venant décharge et incinérable en centre de recyclage.

## DECIDE

### **Article 1 :**

D'approuver les termes de la convention à conclure entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le collecteur textile pour une durée de 5 ans, ayant pour objet d'autoriser et de définir les conditions d'implantation dans les centres de recyclages communautaires, de bornes destinées à la collecte et au recyclage des textiles, linges et chaussures usagés issus des ménages.

### **Article 2 :**

D'autoriser Mr Le Président à signer la convention entre la Cub et chaque collecteur.

### **Article 3 :**

De valider la redevance annuelle due au titre de l'occupation du domaine public communautaire pour l'installation de bornes textiles qui est fixée à 15 euros net par borne et par an. Les recettes seront imputées sur le budget annexe Déchets ménagers sur le chapitre 70 – compte 70323 – CRB TF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2013

M.DIDIER CAZABONNE